



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE  
Séance du LUNDI 29 AVRIL 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf, le Lundi vingt-neuf AVRIL à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis CAILLE, Maire

Présents : Louis Caille, Patricia Roissard, Bernard Vacher, Maurice Papon, Raphaël Martin, Mickaël Forray, J-Christophe Pozo, Olivier Dessainjean, Michel Bancelin, Brigitte Iannuzzi, Jacques Henriot

Absent(s) excusé(s): Geneviève Petit donne procuration à Brigitte Iannuzzi, Maxime Claustre donne pouvoir à Bernard Vacher, J-Claude Metayer donne pouvoir à Michel Bancelin.

Secrétaire : Mickaël Forray.

Date de convocation : 18/04/2019

Date d'affichage : 18/04/2019

Nombre de membres : En Exercice =14

Votants =14

**OBJET : PLUI HD Saint-Sulpice**

Comme prévu à l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal est amené à donner un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUI-HD arrêté.

Après délibération, le conseil municipal refuse, à l'unanimité, de délibérer sur le projet PLUI-HD arrêté dont la compétence de l'élaboration a été transférée à Grand Chambéry.

Fait et délibéré le jour, mois, an susvisés

Pour extrait conforme, le Maire.

Publiée le 02 MAI 2019  
Notifiée le

